



CHARTE ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente charte à :
UNIVERSITE DE STRASBOURG

L'établissement s'engage à :

- Respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion énoncés dans le programme Erasmus+.
- Garantir un accès et des chances égaux et équitables aux participants actuels et potentiels de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- Garantir la reconnaissance automatique et intégrale de tous les crédits (basés sur le système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus pour les acquis d'apprentissage satisfaisants obtenus pendant une période d'études/de formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte.
- Ne facturer aucun frais, dans le cas de la mobilité pour l'obtention de crédits, aux étudiants entrants
- mobile pour les frais de scolarité, d'inscription, d'examens ou d'accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- Garantir la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- Mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ :
 - En prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion de la mobilité numérique conformément aux normes techniques de l'initiative européenne relative à la carte d'étudiant.
 - En promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - En encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - En promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer en tant que citoyens actifs avant, pendant et après leur participation à une activité de mobilité ou à un projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- Veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- Publier et mettre à jour régulièrement le catalogue des cours sur le site web bien avant les périodes de mobilité, afin d'assurer la transparence pour toutes les parties et de permettre aux étudiants mobiles de faire des choix éclairés concernant les cours qu'ils suivront.
- Publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- Ne mettre en œuvre la mobilité à des fins d'études et d'enseignement que dans le cadre d'accords préalables entre les établissements, qui établissent les rôles et responsabilités respectifs des parties, ainsi que leur engagement à respecter des critères de qualité communs en matière de sélection, de préparation, d'accueil, de soutien et d'intégration des participants mobiles.

Pendant la mobilité

- Garantir l'égalité de traitement sur le plan académique et la qualité des services pour les étudiants entrants.
- Promouvoir des mesures garantissant la sécurité des participants à la mobilité sortants et entrants.

- Veiller à ce que les participants mobiles sortants soient bien préparés à leurs activités à l'étranger, y compris la mobilité mixte, en menant des activités visant à atteindre le niveau de compétence linguistique requis et à développer leurs compétences interculturelles.
- Veiller à ce que la mobilité des étudiants et du personnel repose sur un contrat d'études pour les étudiants et un contrat de mobilité pour le personnel, validés au préalable entre les établissements ou entreprises d'origine et d'accueil et les participants mobiles.
- Apporter un soutien actif aux participants mobiles entrants tout au long du processus de recherche d'un logement.
- Fournir une assistance pour l'obtention de visas, si nécessaire, aux participants mobiles entrants et sortants.
- Fournir une assistance pour l'obtention d'une assurance, si nécessaire, pour les participants mobiles entrants et sortants.
- Veiller à ce que les étudiants connaissent leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus.

- Fournir un encadrement et un soutien appropriés aux participants mobiles, y compris à ceux qui poursuivent une mobilité mixte.



- Intégrer les participants mobiles entrants dans la communauté étudiante au sens large et dans la vie quotidienne de l'établissement. Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- Fournir aux étudiants mobiles entrants et à leurs établissements d'origine des relevés de notes contenant un enregistrement complet, précis et actualisé de leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- Veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus pour les acquis d'apprentissage satisfaisants obtenus pendant une période d'études/de formation à l'étranger, y compris pendant la mobilité mixte, soient pleinement et automatiquement reconnus comme convenu dans le contrat d'études et confirmés par le relevé de notes/certificat de stage ; transférer ces crédits sans délai dans le dossier de l'étudiant, les prendre en compte pour l'obtention du diplôme de l'étudiant sans travail supplémentaire ni évaluation de celui-ci, et les rendre traçables dans le relevé de notes et le supplément au diplôme de l'étudiant.

- Fournir un soutien linguistique approprié aux participants mobiles entrants.

- Veiller à ce que les activités d'études et/ou de stages en mobilité menées à bien soient incluses dans le dossier final des résultats de l'étudiant (le supplément au diplôme).
- Encourager et soutenir les participants mobiles à leur retour à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, promouvoir les avantages de la mobilité et s'engager activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- Veiller à ce que le personnel soit reconnu pour ses activités d'enseignement et de formation entreprises pendant la période de mobilité, sur la base d'un accord de mobilité et conformément à la stratégie institutionnelle.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX

- Veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la durable de la stratégie institutionnelle.
- Promouvoir les opportunités offertes par les projets de coopération résultats des projets de manière à maximiser leur impact sur les universitaire au sens large.
- Veiller à ce que les activités de coopération conduisent à la réalisation résultats et que leur impact profite à tous les partenaires.
- Encourager les activités d'apprentissage entre pairs et exploiter les individus, les autres institutions participantes et la communauté universitaire au sens large.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- Veiller à ce que la stratégie institutionnelle à long terme et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration de politique Erasmus+ afin de garantir la mise en œuvre complète des principes de la présente charte.
- Veiller à ce que les principes de la Charte soient bien et leurs résultats. Institution.
- Utiliser les [lignes directrices](#) de [l'ECHE](#) et [l'auto-évaluation ECHE](#) afin de garantir la mise en œuvre complète des principes de la présente charte.
- Promouvoir régulièrement les activités soutenues par le programme Erasmus+
 - Afficher cette charte et la déclaration de politique Erasmus correspondante de manière visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux pertinents.

« L'établissement reconnaît que la mise en œuvre de la charte sera contrôlée par l'agence exécutive Erasmus+ et que la violation de l'un des principes ou engagements susmentionnés peut entraîner son retrait par la Commission européenne.

Cachet	Nom et signature du représentant légal
	